Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20260827-2026_107-BF

Publié le 23/09/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 21.08.2026
Date d'affichage 21.08.2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	34
Titulaires	32
Suppléants	2
Pouvoirs	5
Votants	**39**
Quorum	**23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Ouezy, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Christian CALLEJAS, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOUREZ), Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Angelique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Adrien LECERF (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY (pouvoir à Florence GUERIN), Michel LAINE (pouvoir à Nathaly MONROCQ), David BOUDET (pouvoir à Guillaume LECOEUR), Emily ROMEIN, Céline FOUREZ, Patricia LECOMTE, Régis CROTEAU (pouvoir à Olivier GUILLEMETTE), Marie-Pierre JEANNE
Absents non-excusés : Richard MARTIN, Cédric GABRIEL, Yves LEBOURGEOIS
Secrétaire de séance : Christian CALLEJAS

Délibération n° 2026/107
Objet : FINANCES – Budget principal - Décision modificative n°2

À la suite de dégrèvements de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), les services de la Direction départementale des finances publiques ont procédé à un prélèvement de 9 617,54 € sur les avances de fiscalité versées au mois de juillet et août 2026.

Cette restitution doit être comptabilisée en dépense au chapitre 014 « Atténuations de produits », à l'article 7391118 « Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes ».

Les crédits actuellement inscrits étant insuffisants, il est proposé, dans le cadre de la décision modificative, d'augmenter les crédits du chapitre 014 de 9 618 €, prélevés sur le chapitre 011, afin de permettre la régularisation de ces opérations.

Dépenses de fonctionnement					
Chap.	Art.	Poste	Budget cumulé 2026	DM 2	Total Budget cumulé 2026 + DM 2
011	61524	Bois et forêts	279 225,00 €	- 9 618,00 €	269 607,00 €
014	7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	900,00 €	9 618,00 €	10 518,00 €
Total dépenses de fonctionnement			**280 125,00 €**	**- €**	**280 125,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20260827-2026_107-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr